

Ael 1 – l'authentification forte

AeL : Administration en Ligne Etat de Genève

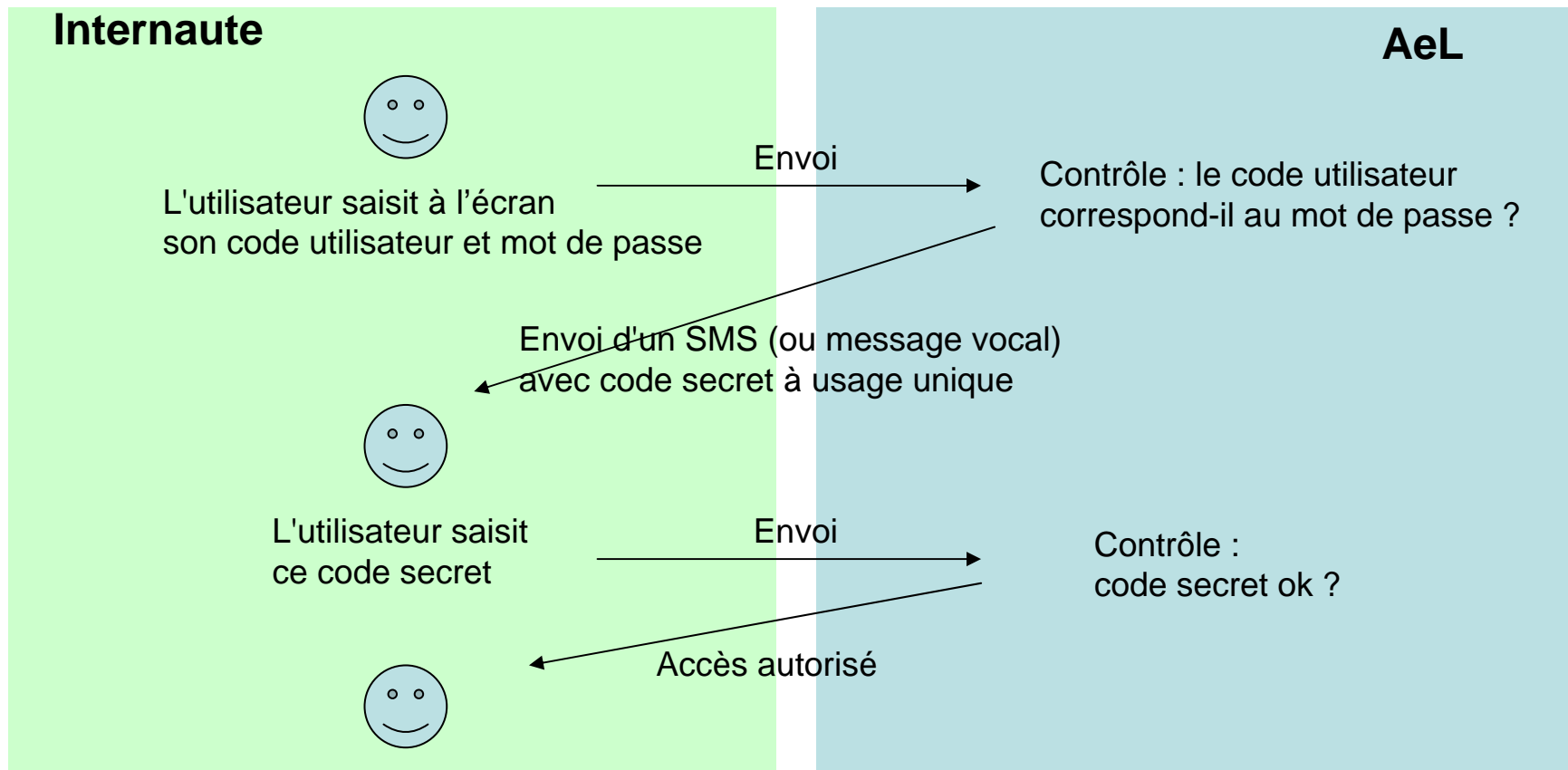
AeL : nécessité de sécurité

- Pour une Administration en Ligne, de la même façon que pour le e-banking, nécessité d'assurer la sécurisation de la relation informatique
- D'où l'utilisation d'une procédure de connexion appelée « Authentification forte »

Qu'est-ce que l'authentification forte ?

- Une procédure d'identification qui requiert l'utilisation d'au moins 2 éléments d'authentification
- Par exemple :
 - Quelque chose qu'on **sait** (1 mot de passe)
 - + quelque chose qu'on **détient** (par exemple une liste à biffer, une carte à puce, une carte matricielle, un téléphone)
- Intérêt : même si quelqu'un voit votre mot de passe, insuffisant pour usurper

L'authentification forte choisie par l'AeL Etat de Genève : par téléphone



Voir http://fr.wikipedia.org/wiki/Authentification_forte et <http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Sms-otp.png>

En résumé...

- Pour se connecter à l'AeL en authentification forte, il faut :
 - Une adresse mail
 - Un mot de passe (donné par l'utilisateur au moment de l'activation de son compte)
 - Un téléphone fixe ou mobile (dont le numéro est donné par l'utilisateur au moment de l'activation de son compte)
- C'est la procédure de création et d'activation du compte qui donnera ces éléments

Programme AeL

Octobre 2009 - www.ge.ch/ael